



GUIDE D'IMPLANTATION PATROUILLE À VÉLO

REMERCIEMENTS ET CRÉDITS

UNE RÉALISATION DE

Association des Réseaux Cyclables du Québec
Anick Bribosia, agente de développement



AVEC LA COLLABORATION DE

Jean-Sébastien Thibault, *Directeur général*
Mireille Bilodeau, *Adjointe de direction*
Mélissa Francoeur, *Responsable des employés aux activités et des bénévoles*



Alexandra Goyer, *Directrice générale*



David Lecointre, *Directeur Général*



Benoit Blanchard, *Chercheur ethnographique*



Avec le soutien de :



AVEC LE SOUTIEN DE

Jacinthe Langelier, *adjointe administrative*



RÉVISION LINGUISTIQUE

Barbara Ben Sadoun

CRÉDIT PHOTOS

Page couverture – page 18 : *Patrouille à vélo de Destination Sherbrooke* | crédit photos *Destination Sherbrooke*

Table des matières : *crédit photo Chantale Langlais et Jean Arcand*

Page 5 - 6 : *crédit photos Chantale Langlais et Jean Arcand*

Page 14 : *Patrouille à vélo de Vélo-Service* | crédit photos *Vélo-Service*

Page 16 : *Patrouille à vélo C.A.R.T.H.Y.* | crédit photo *Chantale Langlais et Jean Arcand*

Table des matières

CONTEXTE	4
Objectifs du guide d'implantation	4
Qu'est-ce qu'une patrouille à vélo?.....	5
Objectifs d'une patrouille à vélo.....	6
Analyse FFOM	7
Protections légales.....	8
Plan d'évacuation et plan de mesures d'urgences	9
Réglementation.....	10
Infrastructure et équipements.....	11
RESSOURCES HUMAINES	14
Rôles et responsabilités du patrouilleur	14
Organigramme	15
Composition de la patrouille.....	15
Recrutement des patrouilleurs	17
Formations	18
Manuel de l'employé	19
ÉVÉNEMENTS ET PROGRAMME NATIONAL	20
Le Rendez-vous des patrouilleurs	20
Congrès annuel de l'ARCQ	20
Programme de sécurité à vélo	20



CONTEXTE

Soucieuse d'informer et d'outiller les gestionnaires de réseaux cyclables, les municipalités, MRC et associations ainsi que le ministère des Transports du Québec, l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) a élaboré ce guide pour présenter les éléments principaux dont il faut tenir compte à toutes les étapes, qu'il s'agisse de planification, de coordination et de gestion de la mise en place d'une patrouille à vélo.

Objectifs du guide d'implantation

Le guide se veut être un outil de travail que vous pourrez consulter si nécessaire, pour prendre connaissance ou vous rappeler des éléments de l'implantation d'une patrouille à vélo dans votre environnement.

Les outils offerts devront être adaptés en fonction de la mission, de la vision, de la structure organisationnelle, des politiques, des procédures et des pratiques courantes particulières à votre organisation.

À l'heure actuelle, cette offre n'est pas implantée sur l'ensemble des réseaux cyclables. Le présent document permet d'établir les meilleures pratiques et tous les éléments nécessaires pour réussir à lancer un programme de patrouille à vélo.

Qu'est-ce qu'une patrouille à vélo?

La patrouille à vélo est unique au monde. Depuis 1995, les agents de sécurité, les agents d'information ou les agents touristiques, mais surtout les secouristes ou les mécaniciens vélo, les patrouilleurs bénévoles ou des employés sont essentiels à la sécurité sur nos réseaux cyclables au Québec, et des contrôleurs de qualité pour les gestionnaires. Ce sont les yeux du réseau, les anges-gardiens des usagers du réseau cyclable ou multifonctionnel.

La sécurité sur les réseaux cyclables exige la présence de patrouilleurs. Le vélo fait partie des activités de plein air les plus populaires. Les réseaux cyclables sont devenus de plus en plus achalandés par les divers utilisateurs. Certains réseaux cyclables ayant un nombre de kilomètres impressionnants ou n'ayant pas de réseau cellulaire se doivent d'avoir des patrouilleurs pour assurer la sécurité sur les réseaux cyclables.

Par leur présence et leur intervention, les patrouilleurs ont une influence positive et directe sur l'amélioration des comportements de sécurité des usagers des réseaux cyclables et sur la promotion de saines habitudes de vie. L'idée d'une patrouille à vélo s'inscrit dans la même logique que les patrouilles de ski.

La création de patrouilles à vélo gagne en popularité. En effet, ce service polyvalent permet aux gestionnaires d'assurer la sécurité, de recueillir des informations sur l'état du réseau cyclable, d'établir une liste d'entretien prioritaire et de promouvoir les entreprises locales par ses patrouilleurs engagés. Certains gestionnaires optent pour des patrouilleurs rémunérés, certains pour des patrouilleurs bénévoles et d'autres combinent les deux types de patrouilleurs. Les patrouilleurs d'un réseau deviennent également les ambassadeurs lorsqu'ils se déplacent sur d'autres réseaux au Québec ou dans le monde (leur maillot distinctif et leur connaissance de leur région en font de véritables agents de promotion)



Objectifs d'une patrouille à vélo

- Promouvoir l'utilisation des réseaux cyclables, multifonctionnels et des sentiers récréatifs;
- Sensibiliser usagers et usagers à la sécurité sur les réseaux cyclables et les sentiers récréatifs, et les sensibiliser aux aspects liés à la sécurité à vélo;
- Sensibiliser usagers et usagers aux règlements des réseaux cyclables;
- Offrir des services de dépannage de base et de premiers soins;
- Fournir des renseignements généraux et récréotouristiques sur la région;
- Inspecter l'état d'entretien permanent des réseaux cyclables afin d'assurer leur pérennité et la sécurité des usagers.

Avantages

- Offrir à la population des services à des fins récréatives, sportives, éducatives et sociales;
- Accroître la sécurité sur les réseaux cyclables;
- Réduire le nombre d'accidents et d'incidents;
- Promouvoir les services touristiques et locaux de la région;
- Mobiliser la collectivité en faveur de la protection et de la promotion de son réseau cyclable;
- Accroître le sentiment d'appartenance en créant une communauté de patrouilleurs;
- Contribuer à la diminution des effets sur les changements climatiques;
- Les bénévoles engagés dans l'ensemble des réseaux sont également un argument politique majeur lorsqu'on présente des enjeux locaux aux élus;
- Écouter et recenser les commentaires et les suggestions;
- S'assurer que la piste est en bon état, signaler les bris et les dommages;
- Offrir une assistance mécanique vélo au besoin.



Analyse FFOM

Une analyse des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces (FFOM) de l'implantation d'une patrouille à vélo est un élément clé du processus de planification stratégique. Cet outil vous permettra de comprendre les réalités communes entre les différentes patrouilles à vélo au Québec.

L'analyse FFOM permet de voir comment la patrouille à vélo se démarque sur le marché, de quelle façon vous pourrez faire croître ce service et où sont les vulnérabilités. Le processus tient compte des facteurs internes et externes généraux identifiés par nos partenaires qualifiés avec lesquels votre municipalité ou région pourrait composer. Afin de tirer parti des forces et d'éliminer les faiblesses, l'ARCQ vous conseille de bonifier l'analyse en tenant compte des particularités de votre région et de créer un plan de mesures spécifiques.

FORCES

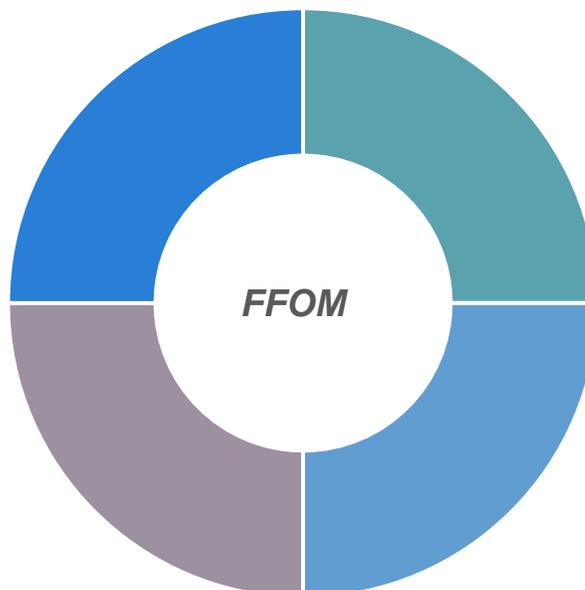
- Sécurité
- Contact humain
- Personnalisation du service au cycliste
- Impact positif du nombre de bénévoles sur les décisions des élus
- Soutien national (Rendez-vous des patrouilleurs, congrès, etc.) coordonné par l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
- Participation des patrouilleurs à la promotion de la sécurité à vélo chez les jeunes
- Possibilité de combiner des emplois rémunérés (ex : étudiants) et bénévoles

OPPORTUNITÉS

- Partenariat avec la FADOQ
- Modèle des patrouilles de ski
- Nombre de patrouilleurs importants au Québec pouvant intéresser un commanditaire nationale
- Susciter la création d'un programme provincial de soutien

FAIBLESSES

- Difficulté à recruter des bénévoles
- Peu de moyen financiers pour recruter des patrouilleurs employés
- Disponibilité des bénévoles
- Grandeur du territoire à couvrir
- Nombres d'heures d'opération à couvrir
- Difficulté à recruter de la main d'oeuvre



MENACES

- Précarité financière de l'âge d'or (nécessité de travailler plus longtemps)
- Diminution du bénévolat en général
- Multiplication des causes et des raisons de s'engager

Protections légales

Le gestionnaire de réseaux cyclables doit posséder trois types d'assurances.

Assurance des administrateurs et dirigeants

Les administrateurs et les dirigeants d'un organisme à but non lucratif peuvent être tenus personnellement responsables d'actes ou d'omissions survenues dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent être poursuivis personnellement pour manquement dans la surveillance ou la direction adéquate des activités de l'organisme, pour des actes commis en dehors de leur autorité.

Les administrateurs peuvent être tenus solidairement responsables des actes commis par d'autres administrateurs simplement parce qu'ils siègent au même conseil d'administration. Cette garantie protège individuellement les administrateurs d'organismes à but non lucratif contre toute poursuite éventuelle.

Assurance des biens

Les gestionnaires assurent les biens de leurs organisations, que ce soit le contenu du bureau, le matériel informatique ou les biens se trouvant sur le réseau (haltes, mobilier urbain, blocs sanitaires, etc.).

La couverture, la franchise et les biens assurés sont à la discrétion des organisations et souvent en rapport avec leur budget.

Assurance responsabilité civile

Un gestionnaire de réseau cyclable doit être couvert par ce type d'assurance. La couverture varie de 2 M \$ à 5 M \$, selon les gestionnaires. Cette assurance permet aux employés et aux bénévoles d'être couverts.

Toutefois, l'accès à ce type d'assurance demeure coûteux et souvent complexe. Depuis plusieurs années, l'ARCO, en collaboration avec différents partenaires, s'efforce de simplifier ce dossier. L'adhésion à certaines associations permet d'avoir une entente de groupe.

Mutuelle de prévention

Une mutuelle de prévention est un regroupement d'employeurs qui choisissent de s'engager ensemble dans une démarche de prévention pour réduire les risques de lésions professionnelles et les coûts associés à ces lésions. En faisant partie d'une mutuelle de prévention, les employeurs s'engagent aussi à favoriser la réadaptation et le retour à l'emploi des travailleuses et travailleurs accidentés. Les mutuelles de prévention sont des entreprises privées indépendantes de la CNESST.

L'employeur membre d'une mutuelle de prévention doit respecter l'ensemble de ses obligations envers la CNESST, qu'il s'agisse des normes du travail, de l'équité salariale ou de la santé et de la sécurité en milieu de travail.

Devenir membre d'une mutuelle de prévention est facultatif. C'est un moyen de vous engager dans une démarche qui favorise :

- La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- La réadaptation des travailleurs accidentés;
- Le retour au travail.

En vous regroupant en mutuelle de prévention, vous et les autres employeurs membres de la mutuelle bénéficiez notamment :

- Un accompagnement structuré pour la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail;
- Une tarification de groupe qui tient compte des efforts que vous et tous les membres de la mutuelle investissez pour offrir un milieu de travail plus sécuritaire à vos travailleuses et à vos travailleurs.

Pour faire partie d'une mutuelle de prévention, vous pouvez adhérer à une mutuelle déjà existante ou en créer une.

Avantages indirects

En plus de réduire votre prime, une bonne gestion de la santé et de la sécurité du travail amène une diminution des coûts indirects associés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Ce sont, par exemple, les coûts liés :

- Aux pertes matérielles qui découlent d'un accident;
- À la formation d'un remplaçant;
- À la baisse de productivité.

Il est même possible que les coûts indirects soient plus importants que les coûts directs reflétés par les primes.¹

Plan d'évacuation et plan de mesures d'urgences

Plusieurs situations nécessitent l'intervention de la patrouille à vélo. Les particularités varient en fonction des services, de l'équipement de communication et de transport, des distances, de la piste, etc. Les fonctions et les tâches du patrouilleur varient selon ces critères et doivent s'adapter à la situation.

Certains réseaux possèdent également un plan d'évacuation comprenant une cartographie complète du parc et du réseau routier adjacent remis aux patrouilleurs ainsi qu'aux intervenants d'urgence (ambulanciers, policiers, pompiers). Un numéro de téléavertisseur en fonction 24 heures sur 24 peut-être également diffusé aux principaux intervenants d'urgence et aux municipalités. Une rencontre annuelle, devra avoir lieu idéalement avant le début de la saison de vélo, et une validation devra être faite auprès des corps policiers, des premiers répondants, etc. pour faire un rappel du plan de mesures d'urgences et confirmer que les personnes responsables possèdent bien les clés des barrières.

Voici des exemples de procédures qui devront être clairement décrites :

- Plan de mesure d'urgence
- Procédure de repérage
- Plan d'évacuation
- Prévention des accidents
- Procédure en cas de vandalisme
- Diagramme de communication

¹ [Faire partie d'une mutuelle de prévention | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

Réglementation

La réglementation permet aux gouvernements, municipalités, organismes et associations d'encadrer les activités sociales liées au réseau cyclable. Ainsi un ensemble de cadres tels que les lois, prescriptions, règles et règlements et autres textes juridiques permettent aux gestionnaires d'orienter la prise de décision dans leurs activités et d'accroître la sécurité des usagères et usagers des sentiers. Les textes réglementaires sont rédigés par les administrations compétentes ou les personnes mandatées. Ces codes et règlements servent aussi à informer les usagères et usagers sur les interdictions de certaines activités.

Code de la sécurité routière

Le *Code de la sécurité routière* est une loi du Québec. Il régit, entre autres, l'utilisation des véhicules et la circulation des piétons au Québec, ainsi que la sécurité routière.

Le *Code de la sécurité routière* établit, entre autres, les règles relatives à la sécurité routière, à l'immatriculation des véhicules, aux permis de conduire, aux obligations particulières des commerçants et des recycleurs, au transport de biens et au transport de personnes.

À vélo, il y a des règles à respecter : la signalisation, les feux de circulation, etc. Il y a aussi des interdictions telle que circuler sur un trottoir – sauf en cas de nécessité ou si la signalisation l'exige ou le permet – ou avec des écouteurs sur les oreilles ou en textant. En cas d'infraction au *Code de la sécurité routière*, des amendes sont prévues.

Selon le *Code de la sécurité routière*, le cycliste doit, entre autres :

- RESPECTER LA SIGNALISATION
- RESPECTER LA PRIORITÉ
- CIRCULER DU BON CÔTÉ
- SIGNALER SES INTENTIONS
- SUIVRE LA FILE
- SE PLACER ADÉQUATEMENT

Seul un corps policier ou un agent autorisé peut appliquer des amendes pour faire respecter le *Code de la sécurité routière*. Cependant, les villes et les MRC peuvent déléguer d'autres personnes chargées d'émettre des contraventions, (ex: patrouilleurs, agence de sécurité, etc.). Le rôle de la patrouille à vélo consiste à sensibiliser et à informer les personnes sur la sécurité à vélo ou à aviser un corps policier d'une situation si nécessaire.

Règlements

Les réseaux cyclables se dotent toutefois d'une réglementation qui encadre la pratique des activités et les comportements à adopter sur les voies cyclables. Il convient de mentionner la nécessité de consigner la réglementation dans les règlements municipaux parce que la SQ ou la police municipale les appliquent.

Voici quelques exemples de règles à mettre en vigueur en ce qui concerne les pistes cyclables :

- Types d'usagers admissibles (bicyclettes, piétons, patins à roues alignées, etc.);
- Tarification et détention de titres;
- Flânage, attroupement et quiétude des lieux;
- Circulation avec un véhicule automobile ou tout-terrain ou tout autre engin motorisé (excepté les véhicules d'urgence ainsi que tout véhicule nécessaire à l'aménagement et à l'entretien du parc);
- Autorisation ou non des animaux domestiques et des chevaux;

- Pratique de la trappe, de la chasse ou de la pêche sur l'emprise ou à partir de l'emprise;
- Prélèvement ou plantation d'arbres ou arbustes;
- Respect de l'environnement;
- Usage des marcheurs;
- Usage des cyclistes;
- Vente et sollicitation;
- Affichage.

Infrastructure et équipements

Comme l'automobile, l'utilisation du vélo repose sur diverses composantes de l'environnement bâti :

- Forme urbaine, qui détermine notamment la facilité d'accéder aux différentes composantes;
- Sur le parcours, les infrastructures telles que les voies cyclables et autres aménagements routiers, équipements intermodaux, liens mécaniques, signalisation;
- À domicile et à destination, les installations telles que les espaces de stationnement, les systèmes de vélos en libre-service, la douche sur les lieux de travail, les bornes de réparation, etc.²

La grande vulnérabilité des cyclistes impose d'avoir des infrastructures de qualité et bien entretenues. Le rôle d'une patrouille à vélo permet d'assurer une inspection des installations et des équipements afin d'assurer des circuits cyclables **libres de toute entrave** (véhicules stationnés, poteaux électriques, chantiers, débris, impacts environnementaux, etc.) et d'en informer le gestionnaire. Il peut parfois devoir appliquer une mesure temporaire pour assurer la sécurité des usagères et des usagers.

Afin de favoriser l'utilisation et l'accessibilité, et de privilégier leur localisation optimale, il y aurait avantage à inclure un volet infrastructures et équipements du réseau cyclable, en combinaison avec le schéma d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté (MRC) ou des collectivités.

Infrastructures

Les bâtiments

L'accès ou la création d'un bâtiment est d'une grande utilité pour le réseau cyclable. Cela peut servir au développement économique, social et culturel des collectivités. Afin d'éviter l'éparpillement de l'habitat et des activités, la localisation devra être bien pensée pour que l'on puisse y créer des activités névralgiques. Accueil des touristes, location d'équipements, installations sanitaires, animation culturelle ou écologique, installations servant à la gestion, bureau des patrouilleurs, entreposage des équipements, salle d'employés, refuge en cas d'intempérie, infirmerie, création d'entreprises locales sont tous des exemples qui existent sur les réseaux cyclables du Québec.

Types de voies cyclables

Plusieurs types de voies cyclables composent un réseau cyclable ou multifonctionnel. On distingue généralement les pistes cyclables des bandes cyclables et des chaussées désignées, mais d'autres aménagements, comme les doubles sens cyclables, peuvent également être mis en place. La patrouille à vélo offre une possibilité d'inspection en continu du réseau cyclable dans son ensemble. Les illustrations ci-dessous donnent un aperçu des aménagements les plus courants.

² [Infrastructure cyclable - Collectivités viables \(collectivitesviables.org\)](http://collectivitesviables.org)

Piste cyclable



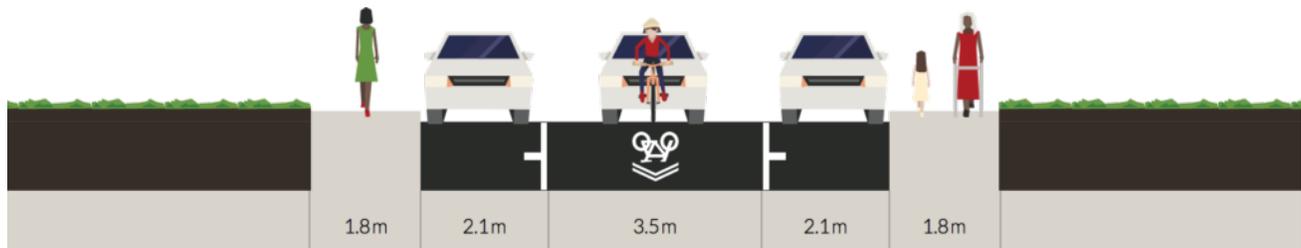
Une piste cyclable en site propre est un chemin unidirectionnel ou bidirectionnel consacré exclusivement à la circulation des vélos.

Bande cyclable



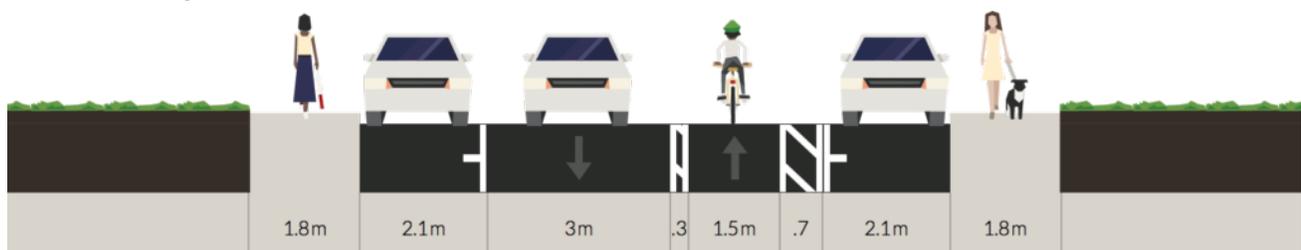
Une bande cyclable est une voie unidirectionnelle ou bidirectionnelle située en bordure de la chaussée, séparée de la circulation automobile par des délimitateurs (*bollards*), un revêtement distinct ou un marquage au sol.

Chaussée désignée



Une chaussée désignée est une voie cyclable signalée par un panneau jaune et un marquage au sol (symbole de vélo et chevrons peints à intervalles réguliers) indiquant aux cyclistes et automobilistes qu'ils circulent conjointement sur la chaussée.

Double sens cyclable



Un double sens cyclable est une rue à sens unique qui, bien qu'elle soit trop étroite pour permettre à deux voitures de s'y rencontrer de front, est suffisamment large pour permettre aux cyclistes de rouler en sens inverse, sur une bande cyclable aménagée à cette fin.³

³ Types de voies cyclables - velurbanisme.com

Autres aménagements

Les types d'aménagements sont nombreux et non pas limitatifs tel que carrefours giratoires, ponceaux, ponts, systèmes d'éclairage et signalisations.

Équipements structurants

Joint à l'infrastructure, les équipements suivants devront être planifiés : supports à vélos, bornes de recharge pour les VAE, fontaines d'eau et mobiliers. D'autres équipements peuvent être également fort utiles telles que les ateliers, les garages, l'aménagement de points d'ombre et tout équipement intéressant les usagers.

Équipements à fournir aux patrouilleurs

Le gestionnaire s'assure que le patrouilleur dispose de divers outils :

- 1 moyen de communication (cellulaire, radio FM, etc.)
- 1 trousse de premiers soins avec sacs de glace chimique instantanée
- 1 masque pour RCR
- 1 trousse mécanique et le nécessaire à crevaison
- 1 guide du patrouilleur*
- 1 chandail, veste distinctive ou uniforme
- 1 carte d'identité
- 1 trousseau de clés
- 1 veste de sécurité et 1 brassard
- 1 sifflet
- 1 bloc-notes et 1 crayon
- 1 pompe à vélo
- 1 rouleau de ruban électrique
- 6 m de ruban Danger
- 1 bouteille de savon dégraissant
- Panneau d'identification amovible pour le vélo
- Guide touristique régional, carte du réseau
- Plan d'évacuation
- Plan d'urgence
- ...

Équipement facultatif

- Sacoche de guidon
- Support à bagages
- Sacoche à vélo
- 1 clochette
- 1 bicyclette
- 1 vélo cycle à assistance électrique (pour le vélo sur dénivelés)

Avantages des vélos à assistance électrique (VAE)

Bien qu'ils ne soient pas obligatoires, les VAE comportent plusieurs avantages. Ils permettent aux patrouilleurs d'étendre leur mission de proximité et de surveillance du territoire communal.

Mode de déplacement doux, le vélo est aussi plus pratique pour aller dans des lieux où il n'est pas toujours possible d'accéder en voiture. C'est aussi un moyen plus convivial d'avoir des contacts avec la population.

RESSOURCES HUMAINES

Rôles et responsabilités du patrouilleur

Rôles généraux des patrouilleurs

- Surveiller le réseau cyclable
- Dispenser les premiers soins
- Exécuter des réparations mécaniques mineures
- Donner des informations touristiques et directionnelles
- Informer les cyclistes des règlements, des codes d'éthique et du Code de la sécurité routière



Rôles de secouriste

Le patrouilleur peut avoir à participer à la prévention des accidents, lors d'événements liés aux bris d'équipement ou dans des situations d'urgence qui menacent la vie humaine. Le message peut consister à donner l'alerte, à amorcer des actions spécifiques et à demander de l'aide, et il peut être amené à fournir un appui, à diriger ou à confirmer des activités. Les messages peuvent demander une action immédiate comme les urgences médicales, l'évacuation d'une victime, la recherche ou le sauvetage.

Un blessé est souvent désorienté et bouleversé. L'arrivée d'un patrouilleur à vélo qui est aussi un secouriste sur les lieux suffit souvent à le reconforter et à le rassurer.

En résumé, il doit :

- Communiquer avec les secouristes professionnels, selon la gravité;
- Prendre la direction des opérations sur les lieux;
- Évaluer les signes et les symptômes;
- Recueillir les renseignements relatifs à l'événement et au blessé;
- Soigner les blessures avec efficacité et rapidité;
- Assurer le transport du blessé vers l'aide médicale;
- Consigner tous les renseignements pertinents.

Rôle de gardien de la réglementation

La patrouille à vélo est un excellent moyen de faire de la prévention. Le rôle du patrouilleur consiste à sensibiliser et à informer sur la sécurité à vélo ou à aviser un corps policier si une situation l'exige.

Rôle d'agent d'information touristique et directionnelle

Fiers citoyens, les patrouilleurs à vélo peuvent jouer le rôle de promoteurs des commerces locaux, des offres de la région et des ressources accessibles aux usagers. Parfois, les patrouilleurs escortent les participants aux événements sportifs et culturels et sont présents durant les festivités. Certaines régions utilisent même leur

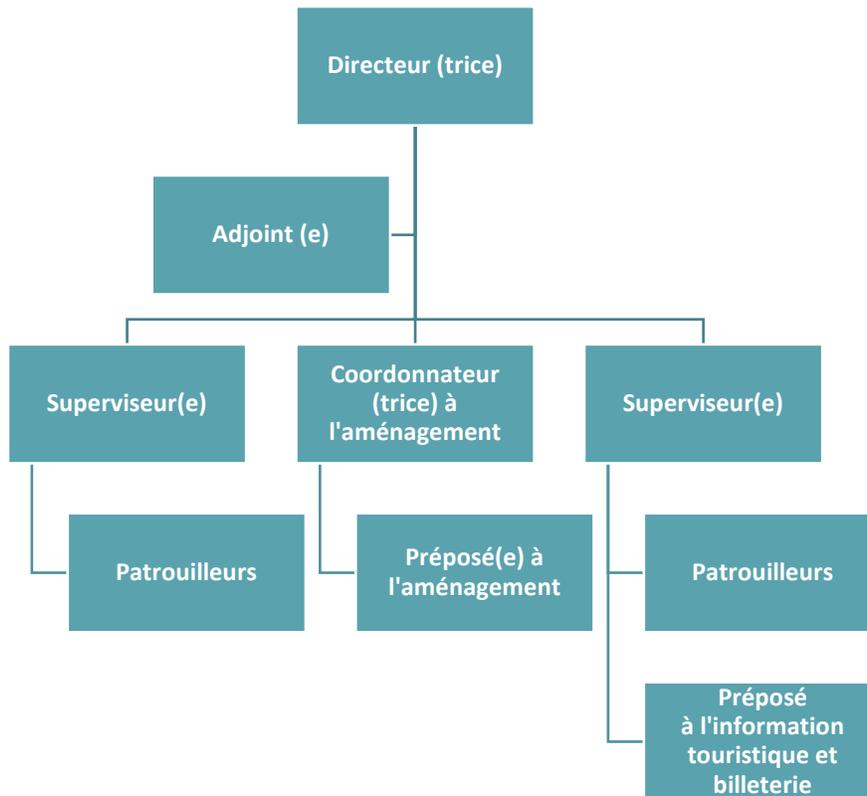
équipe de patrouille à vélo pour sensibiliser les jeunes à la sécurité à vélo dans les écoles, entre autres, par le biais du programme Cycliste averti de Vélo Québec.

Organigramme

Le modèle d'organigramme ci-dessous a pour but d'expliquer en général en quoi consiste le travail des employés, mais avec des particularités qui s'adressent surtout aux patrouilleurs. Un service de patrouille efficace exige la transmission claire, concise et rapide de l'information.

Composition de la patrouille

Description de la patrouille



Pour des raisons de sécurité, une patrouille devrait être composée de 2 patrouilleurs. Les gestionnaires doivent cerner les particularités de leur région et s'y adapter.

Patrouille rémunérée

Il s'agit généralement d'emplois étudiants subventionnés en partie par le Programme Placement carrière été de la Direction des ressources humaines du Canada. Les subventions couvrent environ huit semaines au salaire minimum par employé. Chaque patrouilleur a un horaire de travail d'environ 35 heures par semaine. Habituellement, tous les patrouilleurs travaillent les fins de semaines et ne sont pas rémunérés les jours de pluie où leur présence n'est pas requise. Chaque employé intéressé est rencontré en entrevue et doit au préalable avoir rempli un questionnaire de vérification de sa motivation, ainsi qu'un formulaire de vérification de ses antécédents judiciaires.

Patrouille bénévole

Certains gestionnaires optent pour des patrouilleurs bénévoles, qui forment la majorité des patrouilleurs au Québec. Souvent retraités, ces bénévoles actifs sont ravis de participer à la vie locale de leur région. Les gestionnaires demandent alors aux patrouilleurs d'être présents sur le réseau un nombre d'heures minimum par semaine, de respecter le code d'éthique et les principales règles, de porter en tout temps leur marque d'identification et d'agir à titre d'ambassadeurs de la région. Tous les patrouilleurs reçoivent une formation dans les domaines des premiers soins, du dépannage mécanique, de l'inspection du réseau, de l'accueil et du tourisme régional.

Stagiaires : Les stagiaires peuvent venir de différents milieux. Que vous soyez un étudiant qui a besoin d'acquérir une expérience de bénévolat, une personne désireuse d'avoir une expérience à inscrire dans son curriculum vitae, un nouvel arrivant qui désire participer à une expérience d'intégration, plusieurs possibilités s'offrent à vous. Les stagiaires devront être jumelés avec des patrouilleurs d'expérience.

Cadets : Le cadet est un élève-officier en formation au sein d'une école de police ou d'une académie militaire. Il existe plusieurs catégories de cadets : cadets de l'air, cadets de terre, cadets de mer et cadets de la police. Les tâches des patrouilleurs bénévoles sont :

- Surveiller le réseau cyclable;
- Dispenser les premiers soins;
- Exécuter des réparations mécaniques mineures;
- Donner une information touristique et directionnelle;
- Informer les cyclistes des règles, des codes d'éthique et du *Code de la sécurité routière*.

Les bénévoles sont encadrés par le responsable du programme des patrouilles et supervisés par un une ou un chef d'équipe. De plus, certains gestionnaires ont mis en place une ligne téléphonique (répondeur) disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour permettre aux patrouilleurs bénévoles de signaler les anomalies (non urgentes) ou d'autres renseignements pertinents. Le patrouilleur peut également communiquer directement avec le responsable en cas d'urgence.



Recrutement des patrouilleurs

Voici les prérequis conditionnels à l'embauche d'un patrouilleur

- Avoir rempli un formulaire d'enquête de sécurité;
- Être disponible au moins 3 heures par semaine;
- Avoir réussi sa formation RCR;
- Avoir des connaissances de base en réparation de vélo.

La vérification de préemploi

La vérification de préemploi est un moyen de prévention. Elle consiste à valider et à vérifier les renseignements contenus dans une demande d'emploi ou de bénévolat ou dans un curriculum vitae, et de confirmer si la personne a des antécédents judiciaires.

Il est recommandé à toute entreprise de procéder à une telle vérification pour tous les types de postes à pourvoir dans l'entreprise. La vérification contribue à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour les bénévoles, les employés et les dirigeants.

Beaucoup de municipalités proposent gratuitement le service à leurs organismes sans but lucratif le service dans le cadre d'une entente avec la police locale. Des entreprises privées offrent également le service à coût fixe ou forfaitaire. Il est également possible pour vous de valider directement au palais de justice les antécédents judiciaires d'une personne si vous avez son nom, son adresse et son numéro d'assurance sociale.

Recrutement des employés

Le recrutement des employés se fait par les journaux locaux et par affichage dans les établissements d'enseignement et les centres d'emplois. Au fil des années, nous avons vu plusieurs programmes de placement et de subvention relatifs à l'embauche. De manière plus créative, des partenariats pour l'échange de main d'œuvre avec les commerces locaux ont également vu le jour.

Recrutement des bénévoles

Le recrutement des bénévoles se fait par les journaux locaux et par affichage dans les commerces de vélo, et par le bouche à oreille. Chaque bénévole intéressé est rencontré en entrevue et il doit au préalable avoir rempli un questionnaire de vérification de sa motivation, ainsi qu'un formulaire de vérification de ses antécédents judiciaires.



AVIS DE RECHERCHE
retraité et préretraité

PATROUILLEUR-AMBASSADEUR

Vous aimez faire du vélo...
Vous aimez les gens...

Vous voulez vous tenir en forme tout en vous impliquant dans votre communauté bénévolement...

Vous fréquentez la Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf plus de trois heures / semaine...

Vous voulez contribuer au rayonnement de la Véloposte et de la région...

Vous êtes la personne que nous recherchons

CONTACTEZ-NOUS
info@velopistejcp.com
418 337-7525

 **VELOPSTE**
Jacques-Cartier
Portneuf

Formations

Tous les patrouilleurs reçoivent une formation en premiers soins, en dépannage mécanique, en accueil et en tourisme régional. À cet effet, l'ARCQ a recensé les aptitudes minimales permettant d'assurer une patrouille de qualité, lesquelles peuvent être uniformes pour l'ensemble des réseaux, c'est-à-dire :

Aptitudes de base

- Connaissances en premiers soins;
- Connaissances en mécanique mineure;
- Connaissances en sécurité routière;
- Procédures d'intervention;
- Connaissances sur la qualité des chaussées;
- Rôle et fonctions d'un cycliste qualifié;
- Équipement obligatoire d'un cycliste qualifié;
- Contenu des différentes trousse;
- Contenu commun du guide;
- Code vestimentaire;
- Modes de communication;
- Formulaires de base;
- Service à la clientèle;
- Organisation du travail.



Aptitudes facultatives

Par ailleurs, d'autres volets sont propres à chacun des gestionnaires, c'est-à-dire :

- Connaissances de la région et de ses attraits touristiques;
- Divers programmes de prévention;
- Contenu local du guide;
- Utilisation du livre de bord;
- Protocoles de communication;
- Compréhension de la structure de fonctionnement;
- Participation des différents partenaires;
- La connaissance de l'anglais et/ou d'autres langues étrangères est pertinente;
- Programme d'animation.

Catégories d'emplois

Emplois saisonniers : emplois dont la durée est associée à une activité saisonnière

- Superviseurs
- Patrouilleurs
- Préposés à l'information touristique
- Préposés à l'entretien

Emplois réguliers : emplois requis pour garantir le fonctionnement régulier de l'organisation

- Directrice/directeur général
- Directrice/directeur des opérations
- Coordinatrice/coordonnateur à l'aménagement
- Adjointe/Adjoint administratif

Horaire de travail

La semaine normale de travail varie selon les emplois occupés. Elle peut totaliser 35 heures ou 40 heures. De façon générale, les heures d'ouverture sont de 9 h à 18 h, sept (7) jours par semaine. L'important est d'avoir une couverture durant les périodes les plus achalandées. Il est également conseillé de varier les heures des employés afin d'assurer une présence dans les secteurs plus difficiles le soir ou tôt le matin.

Manuel de l'employé

Voici un rappel des documents de base en ressources humaines qui devront être préparé lors de l'implantation d'une patrouille à vélo.

- Outils de recrutement (annonce, entrevue, questionnaire)
- Procédures d'horaire de travail
- Feuille de temps
- Politique salariale
- Temps supplémentaire
- Période de repas
- Absences et retards
- Gestion de la paie
- Vacances annuelles
- Congés fériés
- Congés de maladie, pour raisons familiales, congés sociaux, de maternité ou d'adoption
- Assurances collectives (s'il y a lieu)
- Politique d'embauche
- Période de probation
- Processus d'accueil
- Évaluation du rendement
- Formation et perfectionnement professionnel
- Non-discrimination
- Harcèlement
- Comportement en entreprise
- Politique en matière de santé et sécurité
- Tenue vestimentaire
- Environnement sans fumée
- Examen médical
- Communication
- Enquête de sécurité et références
- Règlements relatifs à la piste (piétons, chiens, scooter, patins à roues alignées, etc.).
- Protocoles, premiers soins, mécanique, information touristique, etc.
- Équipement fourni ou non, que doit apporter le patrouilleur, etc.
- Ravitaillement...Vélo, type de vélo, fourni ou pas... Quoi d'autre?
- Communications téléphoniques, réseaux sociaux, courriels, réunions, etc.
- Droits et obligations relatifs à la piste, de la patrouille, du patrouilleur, etc.
- Entretien de la piste, prévention, signalisation, alertes, etc.

ÉVÉNEMENTS ET PROGRAMME NATIONAL

Le Rendez-vous des patrouilleurs

HISTORIQUE

2010 a marqué la 1^{ère} édition du Rendez-vous des patrouilleurs, à Sherbrooke, en collaboration avec le Réseau cyclable des Grandes-Fourches, lequel est maintenant reconnu comme un incontournable.

DÉFINITION ET OBJECTIFS

Les gestionnaires de réseaux cyclables sont invités à inscrire leurs patrouilleurs à cet événement annuel pour les remercier du temps qu'ils ont investi en sillonnant les pistes cyclables durant l'été.

Cet événement représente :

- Une occasion de rassemblement, de réseautage et d'échange entre passionnés du vélo;
- Une chance de découvrir différents réseaux cyclables au Québec;
- Un moment de reconnaissance de la participation bénévole des patrouilleurs à vélo et des réseaux cyclables s'étant démarqués.

PARTENAIRES

Le réseau cyclable hôte est le principal mandataire de cet événement national. L'ARCQ assure davantage un soutien à l'organisation. Soucieuse d'informer et d'outiller le réseau cyclable hôte du Rendez-vous des patrouilleurs, l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) a conçu un guide pour présenter les aspects-clés dont il faut tenir compte, aux étapes de planification, de coordination et de gestion de cet événement national. Puisque l'hôte change d'une année à l'autre, cet outil facilitera la transition et assurera une mémoire de ses traditions, d'une édition à l'autre.

Congrès annuel de l'ARCQ

L'Association des réseaux cyclables du Québec organise annuellement son congrès. Les journées de congrès s'adressent aux gestionnaires de réseaux cyclables associatifs et municipaux de toutes les régions de la province ainsi qu'aux représentants provinciaux et nationaux du monde du vélo. Le congrès est offert en alternance en collaboration avec Vélo Québec.

Programme de sécurité à vélo

En partenariat avec la SAAQ, les patrouilleurs participent annuellement à des kiosques d'information sur la sécurité routière. Ces événements nationaux ouvrent le dialogue et sensibilisent la population sur différents sujets tel que les règlements, le port du casque, l'hydratation, le burinage de vélo et la protection de l'environnement. Les kiosques peuvent également reposer sur une collaboration locale, et on peut viser la participation de partenaires tels que la Sûreté du Québec, Sentiers Canada et d'autres partenaires locaux et régionaux.